Image not found or type unknown

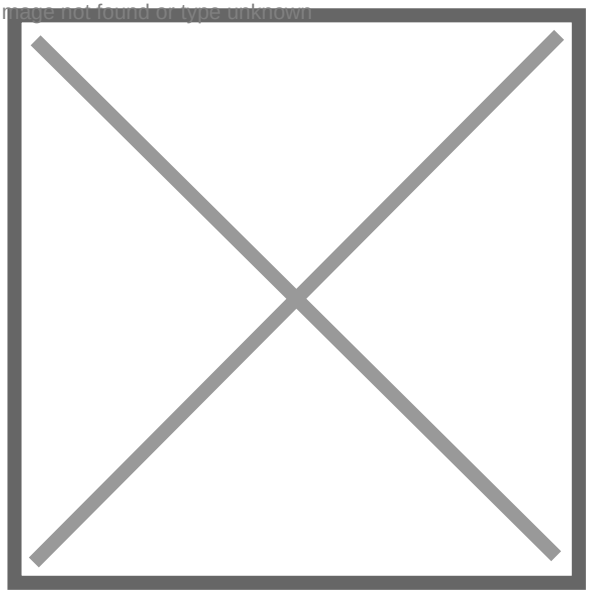

Procedure de arret et de remboursement de pensions

Par **nadamczewski**, le **12/03/2010** à **15:54**

Bonjour,
Ma mère avais une pension alimentaire pour elle et pour moi jusqu'à la fin de mes études.
Elle a eu ses compte saisie ce jour suite a une décision de justice, alors qu'elle n'a jamais été informer de la procédure, au motif que l'on ne connaissait pas son adresse...
Mon péré lui réclame 11 000 euro de pension vers selon lui a tord car j'aurais fait des études inutiles vu que j'avais créé une petite société pendant mes etudes, et que par concequent j'avais les moyens...

Or j'ai en effet crée une petite entreprise en informatique qui ne ma jamais permis de vivre , vu que je gagnais en moyennne 100 euros par mois maximum ce qui me permettais d'assurer les frais de cours (livres etc...)

Pour information ma mère a une pension d'invalidité qui lui permet a peine de vivre (600 euros)

Quel est la procédure a suivre ?
Est ce normal de rendre un jugement sans en avertir la personne , et sans qu'elle ai pu se défendre ?

Et en ce qui me concerne que puis-je faire ? auourd'hui j'ai du arrêter mes études (a une année du diplome) faute de moyen, je fais des petits boulots mais sans l'aide d'amis qui m'hébergent et me nourrissent je serais a la rue... Que puis je faire ?

Mercie d'avance
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés